

Commune de Moissieu sur Dolon

Information municipale

1. Etat d'avancement des principaux travaux en cours, et à venir.

La nouvelle salle des fêtes prend forme. Les travaux de maçonnerie sont presque terminés et la pose de la nouvelle toiture est en cours. Fin mars, le bâtiment sera hors d'eau et les fenêtres seront posées. Viendront ensuite les installations intérieures, prévues pour une durée de 4 à 6 mois. A ce jour, les délais sont respectés.

Le plateau sportif et l'aire de jeux pour jeunes enfants sont programmés pour une réalisation allant de mai (réfection des sols) à septembre-octobre (installation des infrastructures).

Les entreprises sont actuellement consultées pour la réalisation des 2 portions de voirie à rénover chemin des Peupliers et route du Gué. Le budget d'investissement total estimé est de 40 000 € environ, et une subvention de 40 % de ce montant a déjà été accordée par le département.

2. Victoria, Maxsim et Nikita

Grâce à la solidarité des familles de Pascal et Marie-Joe Hillaire, voilà déjà près de 10 mois que Victoria et ses 2 fils Maxsim et Nikita ont dû fuir leur pays ravagé par la guerre en Ukraine. Chacun d'eux fait des efforts pour apprendre notre langue, afin de mieux s'intégrer à notre communauté, et pour Victoria de trouver plus facilement un travail. Maxsim est au collège et peut avoir des contacts réguliers avec des élèves de son âge. Nikita fréquente assidument l'école maternelle de notre village, et grâce à la patience de son institutrice et les relations avec ses petits camarades, Nikita a fait de réels progrès depuis la rentrée scolaire.

Contrairement aux idées reçues, les indemnités versées à cette famille par l'Etat français sont faibles, et ne pourraient suffire si elle devait payer un loyer, l'électricité, le chauffage et toutes les charges de la vie courante.

Nous devons être solidaires, et leur apporter notre soutien financier en participant à la cagnotte en ligne mise en place depuis peu par Pascal Hillaire : il suffit de rejoindre le site <http://www.leetchi.com/c/solidarite-ukraine-wa6qvawo> pour que votre don soit validé.

Ce n'est pas le montant donné qui est important, mais bien la solidarité que chacun de nous doit manifester auprès de cette famille. Plus nous serons nombreux et plus Victoria, Maxsim et Nikita se sentiront intégrés et soutenus. Merci par avance pour eux.

3. Urbanisme

La communauté de communes EBER exerce la compétence Urbanisme sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019. À ce titre, elle est donc compétente en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le PLUI, en cours d'élaboration, et dont l'objectif est qu'il soit arrêté en septembre 2025, et voté en conseil communautaire à l'horizon 2026, permettra le développement d'une stratégie d'aménagement et développement durable sur l'ensemble du territoire d'EBER. Il dotera les communes d'un projet d'aménagement opérationnel commun, en phase avec la réalité de la Communauté de Communes, et permettra d'harmoniser les règles d'urbanisme et de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Un premier atelier sur la thématique agricole s'est tenu le 2 mars : il avait pour objectif d'établir un état des lieux de l'activité agricole sur notre commune, en localisant sur plan les sièges d'exploitations, les bâtiments agricoles, ainsi que les éventuels projets et contraintes connues.

D'autres thématiques seront proposées dans les semaines et mois à venir.

Si vous souhaitez apporter des informations ou propositions complémentaires utiles à l'élaboration prochaine du PLUI, faire part de vos projets ou de vos craintes, un cahier de concertation, sur lequel vous pouvez noter vos observations, est à votre disposition à l'accueil de la mairie (horaires d'ouverture : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30).

4. Inscriptions à l'école

Les inscriptions à l'école communale doivent être faites en mairie. Une fiche d'inscription vous sera remise avec la liste des pièces à fournir. Tous ces

documents devront ensuite être retournés rapidement en mairie avant transmission auprès de la directrice de l'établissement scolaire.

Pour les nouveaux arrivants, rappelons qu'il existe une cantine scolaire et une garderie le matin de 7 h 20 à 8 h 20, et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Le groupe scolaire dispose de 3 classes :

- ✓ Maternelle regroupant 3 niveaux : petite, moyenne et grande section
- ✓ CP – CE1
- ✓ CE2 – CM1 – CM2.

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

- ✓ *Lundi et mardi de 8 h 30 à 11 h 30*
Jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

5. Budget communal

Vendredi 3 mars, le conseil municipal a voté à l'unanimité des conseillers présents le **Budget communal de l'année 2023**.

5.1. Budget de FONCTIONNEMENT

Le budget des recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibre à **468 893 €**.

- Postes de recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes reçues	311 500 €
Dotations-participations	86 547 €
Revenus des locations.....	31 020 €
Produits et services encaissés	37 585 €
Produits divers et résultat reporté	2 241 €

- Postes de dépenses de fonctionnement :

Charges générales (eau, EDF, combustibles, voirie, matériel, bâtiments, assurances, locations diverses, taxes foncières, cantine... ..	181 534 €
Charges de personnel et indemnités des élus (salaires + charges)	235 416 €

Subventions aux associations	4 390 €
Charges financières (remboursements des intérêts d'emprunts)	20 000 €
Dépenses imprévues	23 289 €
Diverses charges	4 264 €

5.2. Budget d'INVESTISSEMENT

Le budget des recettes et dépenses d'investissement s'équilibre à **1 100 586 €**.

- Postes de recettes d'investissement :

Solde 2021 non engagé et reporté	266 715 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	173 210 €
Emprunts	391 887 €
Subventions, taxe d'aménagement, récupération TVA et divers	268 774 €

- Postes de dépenses d'investissement :

Mairie.....	2 000 €
Voirie.....	62 200 €
Eclairage Public	13 000 €
Matériel.....	16 200 €
Logements communaux	7 000 €
Groupe scolaire	6 000 €
Cantine	3 600 €
Salle des fêtes	814 688 €
Plateau sportif.....	105 600 €
Panneau lumineux.....	16 200 €
Bâtiment multiservices + autres immobilisations	7 400 €
Remboursement emprunts et dettes + divers	46 698 €

Le budget de fonctionnement détaille les recettes permettant le financement des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la commune. Le total des sommes perçues et à engager sont sensiblement équivalentes à celles de 2022.

Le budget d'investissement est ambitieux. Le budget 2022 avait été établi sur la base des coûts prévisionnels de dépenses des travaux de la salle des fêtes, du plateau sportif et de l'aire de jeux. L'augmentation des coûts des matériaux a eu pour effet de revaloriser à la hausse le montant de l'investissement global. Cependant, grâce aux réserves de financement accumulées sur les exercices précédents, et les subventions accordées par EBER, le Département et la Région, pour lesquelles nous demanderons le versement d'avances sur 2023, le montant de l'emprunt bancaire à long terme est inchangé à 350 000 € (amortissable à partir de 2024), et le crédit relais (en attente du solde de versement des subventions et du remboursement de la TVA) a été ramené à environ 42 000 € au maximum.

De plus, certaines dépenses d'investissement ont été budgétées par précaution, mais elles ne seront engagées qu'en cas de besoin (matériel, logements, groupe scolaire, cantine...).

6. « Petit Moissieurois » – Rectificatif

Lors de la rédaction du Petit Moissieurois, et malgré plusieurs relectures, dans la rubrique état civil, le nom de Madame Hillaire (née Caraz) Elise, décédée le 19 mars 2022 à l'âge de 91 ans, a été omis.

Toutes nos excuses à sa famille pour cet oubli.

7. Cartes d'identités et passeports

Depuis le début de cette année, les formalités administratives pour la délivrance ou le renouvellement de votre carte d'identité ou passeport peuvent être effectuées à la mairie de Beaurepaire, nouvellement équipée d'une station biométrique.

Procédure obligatoire avant la prise de rendez-vous :

1/ Effectuez la pré-demande sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

2/ Muni de votre numéro ANTS, choisissez votre rendez-vous un jour de la semaine et un créneau horaire disponibles.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, ou si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche, le bus France Service présent chaque mercredi à Beaufort est à votre disposition pour vous assister.

8. Taux d'imposition des taxes foncière et d'habitation

Depuis cette année, il n'y a plus de prélèvement d'une taxe d'habitation sur la résidence principale des propriétaires ou locataires... sauf pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, pour lesquels la taxe d'habitation est toujours due.

Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ne sont dues que par les propriétaires.

Lors du vote du budget 2023, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition applicables sur la commune (habitation, foncier bâti et non bâti). Cependant, ces taux sont appliqués sur une base de valeur locative établie par l'Etat, et qui devrait augmenter cette année de +/- 7 %. Bien que la commune ait décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition, les impôts sur les propriétés bâties et non bâties vont évoluer mécaniquement à la hausse.

9. Cérémonie du 19 mars.

A la mémoire des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, une cérémonie aura lieu devant le monument aux morts dimanche 20 mars à 15 h 30.

Vous êtes invités à participer à cette commémoration.

0 0 0 0 0 0 0 0 0